



**MÉMOIRE DANS LE CADRE DU
RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE
QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE**

1^E OCTOBRE 2015

I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

BREF HISTORIQUE

Le Centre des jeunes l'Escale a été créé en 1979 suite aux conclusions du Rapport de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, dans le cadre du Projet jeunesse Canada au travail. L'organisme est une structure d'accueil et un lieu de référence où les jeunes participent à des activités éducatives, récréatives et culturelles. Avec plus de 35 ans d'existence, le Centre des jeunes l'Escale est avantageusement situé au Chalet du parc Saint-Laurent et donc plus accessible aux jeunes. Il est reconnu pour la qualité des personnes impliquées, tant au niveau des intervenants, de sa gestion que de son conseil d'administration. Il fut le récipiendaire du Prix d'excellence du Ministère de la Santé et des services sociaux en 2014.

MISSION

Fondé en 1979, le Centre des Jeunes l'Escale a pour mission d'accompagner les jeunes âgés de 15 à 25 ans de Montréal-Nord à travers des projets structurants visant à développer et à valoriser leurs talents et leurs compétences dans le but d'en faire des citoyens engagés et responsables dans leur milieu.

VISION

D'ici 2016, le Centre des jeunes l'Escale compte se positionner comme un acteur incontournable dans le milieu communautaire jeunesse.

VALEURS

L'Escale véhicule et développe certaines valeurs fondamentales autant dans ses relations avec ses partenaires qu'à l'intérieur même de l'organisme. Ces valeurs sont le respect, l'engagement, l'autonomie des jeunes et la transparence.

II. PROBLÉMATIQUES DES JEUNES

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

L'arrondissement de Montréal-Nord affiche un des taux de pauvreté les plus élevés au Québec. En effet, l'Enquête nationale auprès des ménages en 2010 situe le revenu annuel moyen des nord-montréalais à 22 146 \$ par année (après impôts). Ce revenu moyen représente seulement 73 % de la moyenne montréalaise. Aussi, la part des transferts gouvernementaux dans la composition du revenu à Montréal-Nord est de 28 %, soit le double de Montréal (14 %)¹. À Montréal-Nord, 1 ménage sur 3 est à faible revenu comparativement à 1 sur 4 pour Montréal et par ailleurs, 29 % de l'ensemble des familles sont monoparentales et 84 % d'entre elles ont une femme à leur tête². Les jeunes sont particulièrement touchés par cette pauvreté qui est d'abord la conséquence du bas niveau de revenus de leurs parents, dû en particulier au chômage, à la précarité de leurs emplois et du fait de l'augmentation du nombre de familles monoparentales.

La pauvreté chez les jeunes se fait sentir dans plusieurs facettes de leurs vies. En plus de l'impact direct que celle-ci peut avoir sur la santé des jeunes allant même jusqu'à la réduction de leur espérance de vie, la pauvreté peut générer des retards dans l'apprentissage, la marginalisation et le décrochage scolaire. Tous ces facteurs peuvent mener, à plus long terme, à des comportements à risque, à la délinquance, à la toxicomanie ou encore à la criminalité et se répercutent dans les possibilités d'emploi en réduisant le potentiel d'autonomie des jeunes et le développement de leurs capacités de contribuer à la société québécoise.

RECOMMANDATIONS

- Combattre l'insuffisance ou l'insécurité du revenu (précarité de l'emploi);
- Revitaliser économiquement Montréal-Nord et faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes parents et le développement global de leurs enfants;
- Encourager la responsabilité sociale des entreprises;
- Attribuer plus de subventions aux organismes communautaires pour mieux faciliter l'intégration sociale et économique des jeunes ainsi que l'accompagnement des familles immigrantes.

¹ Portrait de la zone RUI de Montréal-Nord, démarche collective de planification stratégique, Montréal-Nord, 14 janvier 2014, 15 pages, p.9

² Rapport du groupe de travail sur l'insertion des jeunes présenté à la Table Paix & Sécurité urbaines de l'Arrondissement de Montréal-Nord, juillet 2013, 19 pages, p.3

COMPORTEMENTS À RISQUE : DÉLINQUANCE, GANGSTÉRISME, TOXICOMANIE, ETC.

En 2007, Montréal-Nord a occupé le 2^e rang quant aux nombres d'appels au SPVM concernant les crimes contre la personne, soit 5611 appels, alors que la moyenne de l'île est de 3019 appels. Pour la même année, les statistiques du poste de police 39 confirment le constat de violence dans le quartier puisque Montréal-Nord s'est classé 2^e dans le secteur Est de Montréal pour ce qui concerne les crimes contre la personne (846), dont 471 voies de fait, 18 infractions relatives aux armes à feu et 129 infractions liées aux drogues³.

Plus de 4 500 interventions sont effectuées chaque année par le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) auprès de jeunes en difficulté ou de leurs familles sur le territoire de Montréal-Nord. Au cours de la dernière année, 100 jeunes et parents ont reçu des services en situation de crise familiale le soir ou la fin de semaine et 340 demandes d'intervention ont été faites par le milieu scolaire⁴.

En analysant la courbe d'âge des arrestations pour l'ensemble des crimes contre la personne, on remarque que ce taux explose dès l'âge de 14 ans et augmente rapidement chaque année pour atteindre son apogée à l'âge de 18 ans. Il baisse ensuite progressivement plus l'âge avance d'où la nécessité d'accompagner les jeunes qui présentent des comportements à risque ou font face à des problématiques qui menacent de façon importante leur santé et leur bien-être.

RECOMMANDATIONS

- Création de programmes d'intervention précoce et de prévention visant à réduire l'incidence des facteurs de risque chez les jeunes à risque élevé;
- Favoriser les approches de partenariat entre le milieu scolaire et communautaire par le biais de financement de programmes et d'activités;
- Soutenir davantage les organismes œuvrant dans les quartiers où l'on note de plus grandes difficultés en termes de délinquance, gangstérisme et toxicomanie;
- Effectuer plus d'études sur les facteurs de risque chez les jeunes dans la population québécoise pour faire progresser les connaissances en prévention du crime et pour fournir des lignes directrices stratégiques permettant d'orienter les politiques et les pratiques visant à réduire les trajectoires de criminalité.

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

³ Service de Police de la Ville de Montréal, Données supplémentaires et tableaux statistiques 2007, p.33.

⁴ Rapport du groupe de travail sur l'insertion des jeunes présenté à la Table Paix & Sécurité urbaines de l'Arrondissement de Montréal-Nord, juillet 2013, 19 pages, p.4

La persévérance et la réussite scolaires sont des enjeux prioritaires pour le développement de la communauté nord-montréalaise. Plusieurs études ont démontré que les adolescents qui ont interrompu leurs études ont plus de risques d'éprouver une panoplie de problèmes sociaux, économiques et sanitaires.

Si les causes du décrochage scolaire chez les jeunes sont multiples (caractéristiques individuelles, isolement social, facteurs familiaux, facteurs socioéconomiques, etc.), ses conséquences ont des effets néfastes tant sur le jeune que sur la société en général. Le décrochage scolaire mène à la pauvreté, l'isolement social, la difficulté dans l'intégration socioprofessionnelle des jeunes et sont donc plus susceptibles de développer des attitudes et des comportements à risque. Cela engendre des coûts financiers énormes pour l'ensemble de la société québécoise en taxes et impôts perdus, en services sociaux additionnels et en coûts de rattrapage.

En 2008-2009, le taux de décrochage scolaire à Montréal-Nord au niveau secondaire était de 35,6 % comparé à 25,0 % pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal. En effet, près d'un élève sur trois de l'école Calixa-Lavallée et près d'un élève sur quatre de l'école Henri-Bourassa quittent le secondaire sans diplôme ni qualification⁵. Toutefois, on note, entre 2006 et 2011, une baisse importante des sorties sans diplôme ni qualification aux écoles secondaires Calixa-Lavallée (de 51,9 % à 33,7 %) et Henri-Bourassa (de 35,8 % à 26,8 %).

RECOMMANDATIONS

- Tenir compte dans la lutte au décrochage scolaire des besoins des jeunes en difficulté, qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé;
- Créer des moyens pour resserrer les liens école-famille-communauté qui permettent une intervention concertée.
-

⁵ Rapport du groupe de travail sur l'insertion des jeunes présenté à la Table Paix & Sécurité urbaines de l'Arrondissement de Montréal-Nord, juillet 2013, 19 pages, p.4

L'insertion des jeunes en difficulté constitue un des enjeux majeurs pour de Montréal-Nord. La pauvreté, les difficultés d'adaptation à la société d'accueil pour les jeunes et les familles issus de l'immigration, le décrochage scolaire, la délinquance juvénile et la toxicomanie sont certains des facteurs qui peuvent compromettre le processus d'intégration sociale. Ils contribuent à l'exclusion et à la marginalisation des jeunes qui perdent graduellement contact avec les éléments socialisants de leur communauté tels la famille, les pairs, l'école et le milieu du travail. En 2006, selon le rapport groupe de travail sur l'insertion des jeunes, un chômeur sur cinq à Montréal-Nord était âgé de 15 à 24 ans. Le taux de chômage pour ce groupe d'âge était de 15,7 % alors que le taux global était de 12,5 % et de 17,7 % pour les jeunes issus des minorités visibles⁶.

Toujours, selon le même rapport, en 2007, 278 prestataires de l'assurance-emploi étaient âgés de moins de 25 ans et 288 avaient entre 25 et 29 ans représentant 21,5 % de l'ensemble des prestataires. Parmi ces prestataires de l'aide sociale, on retrouve une plus grande proportion de jeunes familles monoparentales, de couples avec enfants et de jeunes avec une scolarité secondaire de niveau I à IV. De 2007 à 2009, le taux de prestataires de l'assistance sociale à Montréal-Nord s'est accru. En mars 2009, 3 % des prestataires avaient moins de 21 ans et 15,4 % avaient de 21 à 29 ans.

De plus, les difficultés associées aux antécédents judiciaires de plusieurs jeunes qui ont été en conflit avec la loi. Cette situation rend notamment plus difficile l'accès à l'emploi, au logement et au crédit, ainsi que l'obtention d'une couverture d'assurances.

Mentionnons enfin que les jeunes que nous rencontrons démontrent beaucoup de difficultés à maintenir leur emploi. Afin d'y arriver, ils doivent développer certaines compétences transversales visant à consolider leur savoir-être. (Ponctualité, attitudes, etc.)

RECOMMANDATIONS

- Valoriser la création de programmes de stages rémunérés sur une période allongée (minimum 1 an) pour les jeunes qui ne fréquentent pas le système scolaire;

⁶ Rapport du groupe de travail sur l'insertion des jeunes présenté à la Table Paix & Sécurité urbaines de l'Arrondissement de Montréal-Nord, juillet 2013, 19 pages, p.4

- Mettre en place une aide financière contractualisée à la recherche d'un premier emploi, comme filet de protection pour les jeunes sans emploi et sans ressource;
- Encourager la mise en place de programmes permettant aux jeunes de développer leurs compétences en amont (pré employabilité).

MANQUE DE LOCAUX ADAPTÉS

L'Arrondissement de Montréal-Nord est dépourvu en ce qui concerne les installations communautaires qui s'adressent aux jeunes. Elles sont, pour la plupart, non adaptées aux réalités des jeunes de par leur grandeur et leur capacité d'accueil.

RECOMMANDATIONS

- Développer des programmes afin de soutenir les initiatives concertées, entre plusieurs organisations, visant à la mise en place de locaux adaptés pour les jeunes,

Sources

Institut du Nouveau Monde, Rapport synthèse final, Forum Jeunesse de Montréal-Nord, 2 juin 2015, 56 pages

Rapport du groupe de travail sur l'insertion des jeunes présenté à la Table Paix & Sécurité urbaines de l'Arrondissement de Montréal-Nord, juillet 2013, 19 pages

Service de Police de la Ville de Montréal, Données supplémentaires et tableaux statistiques 2007, p.33.

Portrait de la zone RUI de Montréal-Nord, démarche collective de planification stratégique, Montréal-Nord, 14 janvier 2014, 15 pages